

## PAIEMENT DE DIVIDENDES

### **SICAV L'INVESTISSEUR**

Société d'investissement à capital variable  
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991  
Siège social : Rue Hédi Noura – 1001 Tunis

En application de la 4ème Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 avril 2024, Sicav L'investisseur a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2021 un dividende de **2,671** dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi **21 mai 2024** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions Sicav L'investisseur, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 21 mai 2024, la solte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 20 mai 2024 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.